



No de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE, 33, RUE DE L'ÉGLISE, LE 30 MARS 2026, À 19H30, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME MÉLANIE ROYER-COUTURE, MAIRESSE.

Sont présents : Madame Mélanie Royer-Couture et messieurs Anthony Drouin, Christian Rodrigue, Claude Leclerc, Hugo St-Laurent, Marc Magny et Simon Rooney.

Invité : Monsieur Eric Ennis, directeur général et trésorier.

Secrétaire d'assemblée : Madame Marie-Noël Duclos, greffière.

Ouverture de la séance Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

Rés. #26-122 ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dossiers en administration
 - 3.1. Dépôt de certificat - Résultat de la tenue de registre du 25 mars 2026 - Règlement d'emprunt numéro 26-920
 - 3.2. Dépôt de certificat - Résultat de la tenue de registre du 25 mars 2026 - Règlement d'emprunt numéro 26-921
 - 3.3. Emprunt temporaire - Règlement 26-916
4. Dossiers en travaux publics
 - 4.1. Attribution de contrat - Services professionnels pour la préparation de plans liés à la réfection du rang Saint-Nicolas
5. Période de questions
6. Clôture de la séance et levée de l'assemblée

Considérant que l'avis de convocation a été signifié dans les délais et moyen prévu pour une séance extraordinaire à tous les membres du conseil municipal;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Christian Rodrigue et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal adopte l'ordre du jour tel que rédigé.

Dossiers en administration

Dépôt de certificat - Règlement numéro 26-920

Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt du certificat du résultat de la tenue de registre du Règlement numéro 26-920 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 277 000 \$ pour en acquitter le coût signé par la greffière.



**No de résolution
ou annotation**

Dépôt de
certificat -
Règlement
numéro 26-
921

Rés. #26-123
Emprunt
temporaire -
Règlement
26-916

Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt du certificat du résultat de la tenue de registre du Règlement numéro 26-921 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 355 000 \$ pour en acquitter le coût signé par la greffière.

Considérant que la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges a adopté le *Règlement numéro 26-916 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux de réfection de voirie sur le rang Saint-Nicolas et prévoyant un emprunt de 3 237 505 \$ pour en acquitter le coût;*

Considérant que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a approuvé le règlement d'emprunt numéro 226-916 le 17 mars 2026;

Considérant qu'il y a lieu d'obtenir un financement temporaire au montant de 3 237 505 \$;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Simon Rooney et unanimement résolu ;

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges autorise une demande de financement temporaire à la Caisse Desjardins de la Côte-de-Beaupré pour les travaux prévus au *Règlement numéro 26-916 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux de réfection de voirie sur le rang Saint-Nicolas et prévoyant un emprunt de 3 237 505 \$ pour en acquitter le coût.*

Que le conseil municipal autorise la mairesse, Mélanie Royer-Couture, et le directeur général et trésorier, Eric Ennis, à signer tous les documents relatifs au financement temporaire.

Dossiers en travaux publics

Rés. #26-124
Attribution de
contrat -
Services
professionnels
pour la
préparation
de plans liés à
la réfection du
rang Saint-
Nicolas

Considérant que suite à l'adoption de la résolution portant le numéro 26-50, la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges a procédé à un appel d'offres public via le Système électronique d'appel d'offres (SEAO), portant le numéro d'avis numéro 2026-01, et ce, pour des services professionnels pour la préparations de plans liés à la réfection du rang Saint-Nicolas;

Considérant la séance d'ouverture de soumissions qui a eu lieu le 25 mars 2026, dans le cadre de l'appel d'offres public numéro 2026-01;

Considérant les résultats obtenus, soit :

Soumissionnaire	Pointage	Rang
Apex Expert Conseil Inc.	26,49	1
Shellex Groupe Conseil Inc.	22,96	2
Force Solutions Construction Inc.	22,54	3
Artélia Canada Inc.	21,42	4
Groupe Conseil CHG Inc.	15,81	5
Ostrada Experts-Conseils Inc.	14,19	6
Pluritec Ltée	13,95	7
Équip Solutions Experts-Conseils Inc.	13,85	8
Arpo Groupe-conseil	13,67	9

En conséquence :



No de résolution
ou annotation

Il est proposé par monsieur Claude Leclerc et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal accepte les soumissions reçues;

Que le conseil attribue le contrat de services professionnels pour la préparation de plans liés à la réfection du rang Saint-Nicolas à la firme ayant obtenu le plus haut pointage, soit Apex Expert Conseil Inc. avec un pointage de 26,49, pour un montant de 47 000,00 \$ avant taxes.

Que les dépenses soient financées avec le règlement d'emprunt numéro 26-916.

Période de
questions

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et des citoyens sur les points de l'ordre du jour.

La période de questions a débuté à 19h34 et s'est terminée à 19h34.

Rés. #26-125
Clôture de la
séance et
levée de
l'assemblée

Il est proposé par monsieur Marc Magny et unanimement résolu ;

Que la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Ferréol-les-Neiges soit levée à 19h34.

Je, Mélanie Royer-Couture, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Mélanie Royer-Couture, mairesse

Marie-Noël Duclos, greffière